

# Fiche de poste

### CONTRAT DE PROJET - 2 ANS

### Identification

Intitulé du poste	Médecin conseil protection de l'enfance	rotection de Direction	
Intitulé du métier de référence*	Médecin	Service	Protection maternelle et infantile (PMI)
Nom, prénom du titulaire du poste		Code poste SEDIT*	21MEDB0181
(s'il est déjà en poste)		Code métier*	

<sup>\*:</sup> case remplie uniquement par la DRH

### Statut

Catégorie	⊠ A □ B □ C	Titulaire / contractuel	
Filière	Médico-sociale	Cadre d'emplois	Médecins territoriaux
Grades détenus		Grades possibles	Ensemble des grades du CE

# Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	Cité administrative		Travail sur écran (+ de 2h/jour)	□Non 図Oui
Déplacements (lieux, fréquence)	□Non ☑ Oui		Option ARTT	X 1 X 2 X 3
Permis de conduire requis	□ Non ဩOui		Astreinte	⊠ Non □ Oui
Matériel mis à disposition ( véhicule, tenue)			Délégations de signature	□ Non
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries)	⊠ Non □ Oui	Lesquelles :		
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter <sup>1</sup> .	∏ Non ⊠ Oui	Lesquelles : Respect des règles d'hygiène et d'asepsie liées à l'activité médicale		l'activité médicale
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	⊠ Non □ Oui	Lesquelles :		

## Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Cheffe du service de protection maternelle et infantile	
fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées)		
Réalisation de l'évaluation annuelle du personnel	⊠ NON □ OUI	
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Les professionnels du SED et SPE (ensemble des agents des UPE, adoption), des PDS (responsables et TMS des équipes EP) et des MDS (responsables MDS, responsables adjoints prévention, TMS), CDEF, MDA	
Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux	Etablissements de santé, professionnels de santé médicaux et paramédicaux, CDOM, UAPED, Parquet des mineurs, Juges des enfants, établissements de protection de l'enfance, services médico-sociaux, police, gendarmerie, Éducation nationale, associations de loisirs, etc.	



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

### Contributions du poste à l'activité du Département

Sous l'autorité hiérarchique du chef de service de la PMI, en lien avec le décret n°2016-1503 du 7 novembre 2016 relatif au médecin référent protection de l'enfance pris en l'application de l'article L221-2 du CASF, il/elle est le garant du parcours santé de l'ensemble des mineurs confiés au CD49 (enfants confiés à l'ASE, pupilles de l'État, MNA). Il est notamment le référent médical de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et de la cellule accueil sans délai (ASD).

Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité (Article L4121-1 du Code du travail) :

- tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;
- de surcroît, le manager est responsable de la bonne application de ces règles.

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp²
> Activités principales :		
Référent médical pour l'enfance en danger :  - traiter en pluridisciplinarité avec les différents professionnels de la CRIP les informations préoccupantes reçues, en participant aux temps techniques hebdomadaires, - être l'interlocuteur privilégié des agents à l'interne (PMI, SPE, SED) et à l'externe (professionnels de santé libéraux, hospitaliers ou de médecine scolaire), en matière d'informations préoccupantes et de suivi des situations rencontrées dans le cadre de l'ASD,	40 %	
Pilotage du parcours de santé des enfants confiés au CD 49 :  - garantir la prise en compte et le suivi de la santé physique et psychique des enfants confiés à l'ASE, qu'ils soient en établissement, lieu de vie ou chez un assistant familial,  - participer aux commissions autour des situations complexes,  - en lien avec le CHU, contribuer au bon déroulé du protocole de suivi des MNA (parcours vaccinal, dépistages)  - assurer un rôle d'information, de sensibilisation et de formation à l'égard des professionnels de santé, libéraux, hospitaliers et de l'Éducation nationale concernant le repérage des mineurs en situation de risque	40 %	
ou de danger et la transmission des informations préoccupantes - soutenir la formation de tout acteur concourant à l'accompagnement des enfants confiés au CD 49.		
Participation aux travaux des différentes instances et schémas concourant à la protection de l'enfance	20 %	
<ul> <li>siéger à l'ODPE et contribuer à la mise en œuvre du Schéma départemental enfance famille et schéma des services aux familles</li> <li>alimenter les réflexions dans le cadre des programmes régionaux de santé, plan pauvreté, stratégie parentalité)</li> <li>participer à la réunion mensuelle des MRPE ainsi qu'à la formation initiale et continue nécessaire à l'exercice des fonctions du MRPE.</li> </ul>		
Total	100%	

### <sup>2</sup> Niveau de responsabilité :

Mission

I - décide, est responsable de / II - propose, élabore, définit, participe à / III - exécute, met en œuvre.



#### **COMPETENCES LIEES AU POSTE**

Savoirs (connaissances théoriques)	Connaissances: des dispositifs et des partenaires de l'ASE, en prévention et protection de l'enfance, de l'organisation de Conseil Départemental; juridiques régissant la situation des enfants, des familles du champ social, médical et médico-social et des caractéristiques des publics en difficulté;  Maîtrise: conduite d'entretiens secret médical, secret professionnel, code de déontologie médicale capacités rédactionnelles. utilisation du pack office et de logiciels internes type SOLIS
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	<ul> <li>Pratiquer un interrogatoire médical et un examen médical complet, vacciner</li> <li>Rédiger une ordonnance, compléter le carnet de santé, le dossier médical</li> <li>Recueillir, évaluer et transmettre des informations sur des situations de prévention et/ou de protection de l'enfance</li> <li>Apporter un éclairage médical dans les concertations, synthèses, évaluations, études de situations</li> </ul>
Savoir procédural (procédures)	<ul> <li>Connaître et appliquer les procédures propres au Conseil départemental : agrément des assistants familiaux</li> <li>charte de signalement</li> </ul>
Savoir relationnel (relations humaines)	<ul> <li>Conseiller les travailleurs médico-sociaux dans le domaine médical, savoir partager avec eux des informations dans le respect du secret professionnel</li> <li>Savoir informer et orienter les enfants confiés sur leur situation de santé</li> <li>Travailler en réseau avec les autres acteurs de santé dont les médecins hospitaliers, libéraux et santé scolaire</li> <li>Travailler en partenariat (MECS,)</li> </ul>
Autres	

### Évolution prévisible du poste

L'évolution législative et institutionnelle peut entrainer un ajustement des missions et/ou de l'organisation et/ou du poste, pour mieux répondre aux besoins des usagers dans le respect de leurs droits. Ainsi, un projet de direction de la santé en cours de réflexion amènerait le titulaire de ce poste à rejoindre cette nouvelle direction (avant la fin de l'année 2023).

Document élaboré par :		Le	
Validé par (direction/DGA)	Anne-Marie Scapin	Le	10 juillet 2023
Réception DRH le			

